Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D139_12_2025-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	25	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, AUBEUX Céline, BILY Vanessa, BOISNARD Aurélie, DIVET Marcel, DJOKO-KOUAM Moïse, FERRIER Marie-Josèphe, FEVRIER Amélie, FOUGERAY Jacqueline, GENDROT Jean-Marc, GUILLONNET Madeleine, HERAULT Chantal, LEDEDENTE Sébastien, LEPOGAM Philippe, LERAY Michel, MALDONADO Jean-Marc, MARCHAND Régis, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MOLLIERE David, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, SOREL Bernadette, VOLAND Christian,

Excusé(s) ayant donné procuration : BOUCHARD Emilie à Mme FEVRIER Amélie, FOUREL Céline à M. BEAUJOUAN Thierry,

Absent(s) : DUPONT Lucie, GICQUEL Jérôme, GUILLOT Sandrine, JUDAIS Maxime, MERCIER Gaëlle, OUVRARD Vincent,

A été nommé(e) secrétaire : Mme PLANCHENAULT Thérèse

139_12_2025 – Approbation de la convention financière avec le SDE 35 pour la réalisation du programme d'éclairage public " Lotissement la Noé "

La compétence « éclairage public » de la Commune a été transférée au Syndicat Départemental d'Energie (SDE 35).Tous les travaux sur ces réseaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE dans le cadre d'une convention entre le SDE et la Commune qui en fixe les termes techniques, administratifs et financiers.

Sur le secteur du lotissement la Noé, un programme de rénovation et d'extension de réseaux est nécessaire.

Après une étude technique demandée par la Commune, au stade de l'APS, les données financières estimatives par poste de dépenses ainsi que le plan de financement sont les suivantes :

Pour la partie en extension :

Estimation financière de l'opération en € HT	*142 235.50 €*
Taux de participation du SDE	*20%*
Montant estimé de la participation du SDE	*28 447.10 €*

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 17/12/2025
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D139_12_2025-DE

Montant à charge de la commune	*113 788.40 €*

Pour la partie en rénovation :

Estimation financière de l'opération en € HT	*157 701.50 €*
Taux de participation du SDE	*50%*
Montant estimé de la participation du SDE	*78 850.75 €*
Montant à charge de la commune	*78 850.75 €*

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- *Valider l'APS présenté par le SDE 35 portant réalisation d'une opération d'éclairage public sur le secteur du lotissement la Noé*
- *Approuver les termes de la convention*
- *Inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2026*
- *Autoriser le Maire à signer la convention et tout acte afférent à cette délibération*

Le conseil municipal est invité à délibérer

Vu le transfert de compétence éclairage public au SDE 35 ;

Considérant la nécessité du programme d'éclairage public sur le secteur du lotissement la Noé ;

Le conseil municipal,
Sur rapport de M. VOLAND, Adjoint au Maire délégué à la voirie,
Après en avoir délibéré,

Valide l'avant projet sommaire présenté par le SDE 35 portant réalisation d'une opération d'éclairage public sur le secteur du lotissement la Noé,

Approuve les termes de la convention portant sur cette opération

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2026

Autorise le Maire à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2025
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN